



NON au racket à la pompe !



EDITO

Les prix du carburant flambent depuis la fin du mois de février. Le gasoil est à plus de 2 euros sur l'ensemble du département des Landes. L'impact sur toutes nos consommations de première nécessité s'envole. Faire le plein pour aller travailler est devenu un racket à la pompe sur nos salaires. En un temps record des milliards de bénéficiaires ont été engrangés sur notre dos, sur celui de nos enfants et nos familles, sur notre santé et nos pensions. Les grands groupes pétroliers comme Total avec l'État orchestrent ce monstrueux hold-up. La guerre leur sert de nouveau prétexte.

Nous comptons chaque euro pour vivre dignement. Eux se gavent de milliards. Le gouvernement nous méprise. Une chose est sûre : la situation n'est plus tenable pour une grande partie des travailleuses et des travailleurs ! Un prix autour de 1,20 € serait possible. A la condition de les forcer à bloquer les prix et à suspendre les taxes. Agir collectivement dans nos établissements et entreprises est aussi une nécessité. Les salaires doivent être absolument augmentés pour contrecarrer ce hold-up en bande organisée !

J.P. Freysselinas, SG UD CGT des Landes



Le 54^e Congrès : c'est parti

À l'heure où les forces réactionnaires gagnent du terrain, la CGT s'engage dans son 54^e Congrès avec une ambition claire : renforcer son organisation, redonner de l'élan aux luttes et construire les victoires de demain. Du 1^{er} au 5 juin 2026 à Tours, nos camarades mandatés pour les syndicats CGT des Landes participeront aux

travaux qui permettront d'échanger autour de trois axes majeurs : l'organisation de la lutte contre les extrêmes droites, la construction de stratégies syndicales face au pouvoir grandissant des multinationales, le renouveau des pratiques syndicales. **Un objectif pour la CGT des Landes: continuer à construire un syndicalisme de proximité, au plus près des besoins des salarié.es.**

SOMMAIRE

Édito // Le 54^e Congrès : c'est parti // La CGT Supply Chain Labenne appelle à la mobilisation // Astreintes enfin payées // Tartas: relever la tête avec l'UL // Aides à domicile, auxiliaires de vie et d'autonomie, la colère gronde // 1^{er} MAI de lutte à Dax // Soutien et solidarité avec la CGT de Carcassonne // Combattre l'extrême droite: outils syndicaux // 10 juin, grève des Cheminots // Résistances contre UBER // En lutte pour notre salaire socialisé // Connais-tu tes droits ? // Formation syndicale, deux mots du SG CGT des Landes // Calendrier CGT

■ La CGT Supply Chain Labenne appelle à la mobilisation

La CGT des entrepôts Carrefour de Labenne appelle aux débrayages et à la grève. Le mépris et les promesses non tenues ça suffit ! L'organisation défailtante, la non prise en compte des remontées de terrain, les conditions de travail qui ne s'améliorent pas, le non respect du droit au repos, l'absence d'égalité de traitement entre entrepôts, la coupe est pleine ! Ce ne sont pas les blablablas qui font tourner la Supply Chain mais chacune et chacun des salarié.es femmes et hommes du site. Les machines, les marchandises, ce ne sont pas des mots qui les font tourner. Les vies, la santé, la dignité des salarié.es valent plus que les profits.



■ Astreintes enfin payées

Le 30 avril, la CGT du Conseil Départemental des Landes a enfin réussi à obtenir que les ponts soient considérés comme des jours travaillés pour les personnels d'astreinte.

C'est légal, mais le département des Landes ne l'appliquait pas. Aujourd'hui, la note officielle est tombée. La CGT du Conseil départemental des Landes persévérante n'a rien lâché.

■ Aides à domicile, auxiliaires de vie et d'autonomie, la colère gronde

Qu'elles interviennent en CIAS, en CCAS ou dans le secteur privé, nos aides ménagères et auxiliaires de vie et d'autonomie sont à bout de souffle. Ce ne sont pas seulement des « aides », ce sont des professionnelles de santé, du lien, de l'humain qui portent le Grand Âge et le handicap à bout de bras. Et pourtant ces métiers féminisés et mal payés sont invisibilisés. Pourquoi la colère gronde en mai 2026 : 1) le piège de la pompe : avec l'explosion du carburant, elles enchaînent 10 interventions par jour dans les zones rurales des Landes ; 2) les indemnités kilométriques sont bloquées alors que les prix s'envolent ; 3) le mépris institutionnel : le silence de Xavier Fortinon (CD40) face aux courriers de la CGT est une insulte à celles qui permettent à nos aînés de rester dignes chez eux. L'Urgence juridique des Landes confirme que de nombreux contrats en CIAS/CCAS sont non-conformes. Stop à l'insécurité totale pour les agentes et les exploitées du privé !



Le 1er MAI et après, la lutte continue dans les Landes !



■ Tartas: relever la tête avec l'UL

L'UL de Tartas est sollicitée par les salariés de l'Intermarché local qui sont à bout : mal-être, turn-over important, arrêts maladie, pressions managériales, conditions de travail pénibles, plannings illégaux, salaires faméliques. Quelques salariés ont interrogé la direction au sujet des salaires, du respect de la réglementation et des règles sanitaires. Résultat : le gérant en véritable tyran, a évincé les fauteurs de trouble en les licenciant pour faute grave !

Face à cette situation, l'UL CGT de Tartas et l'UD CGT des Landes s'impliquent pour informer et mobiliser les salariés sur leurs droits ; pour assister les victimes et les inciter à obtenir réparation avec les Prud'hommes, l'Inspection du travail, la Médecine du travail, ... ; pour impulser la création d'un syndicat et préparer les futures élections CSE ; pour faire la publicité des agissements et des méthodes du gérant de cette enseigne dans tout le canton. Harceler, licencier, tyranniser c'est le contraire du respect dû aux salarié.es, à la clientèle, aux citoyen.ne.s!

■ 1er MAI de lutte à Dax

Nous ne le répéterons jamais assez: « le 1er MAI est à nous ! Il doit rester férié, chômé et payé et continuer à être une journée de mobilisation, de solidarité et d'espoir ! » Le 1er mai c'est le symbole de la dignité ouvrière et des droits arrachés par la lutte. Face à une économie de guerre qui engloutit 413 milliards d'euros au détriment des services publics, la CGT exige le transfert des budgets de destruction vers les budgets de vie. Nos revendications : SMIC à 2200 euros brut, indexation des salaires sur les prix, semaine de 32 heures au profit de la santé, égalité réelle femmes-hommes, défense du salaire socialisé et des retraites. **Ils ont les milliards, nous sommes des millions ! Nous sommes la force sociale face au chaos.**

■ Soutien et solidarité avec la CGT de Carcassonne

Le maire RN nouvellement élu de Carcassonne n'a pas traîné. Il veut expulser la CGT hors de la Bourse du Travail ainsi que trois autres syndicats. Qu'on ne s'y trompe pas, en s'attaquant aux syndicats et en particulier à la CGT, c'est toutes les travailleuses et les travailleurs qui sont visés. Le message qui leur est envoyé est on ne peut plus clair. Avec le RN au pouvoir c'est la fin de vos droits qui est sifflée. Le message envoyé au patronat est tout aussi clair: Donnez-nous les clés du pouvoir et nous mettrons les salarié.es à vos genoux. Plus de contre-pouvoir à vos abus, plus de Code du Travail, plus aucune règle pour vous empêcher de régner dans vos entreprises comme bon vous semble. Soutien et solidarité avec la CGT de l'Aude. **Signez et partagez la pétition** : <https://c.org/RWfww9VZnd>



■ Combattre l'extrême droite: outils syndicaux



Face à la montée du discours fasciste et aux résultats électoraux du RN, le monde du travail doit s'organiser. L'idéologie de l'extrême droite est l'antithèse de la solidarité ouvrière. Notre devoir est de défendre tout le salariat, quels que soient l'origine ou le statut, face au venin de la division. L'antifascisme est un combat syndical de tous les jours. **Le 8 et le 9 juin**, une formation intersyndicale aura lieu à Mont de Marsan. **Infos sur** <https://www.cgt-landes.org>

Contre l'extrême droite : solidarité des salarié.es !



■ 10 juin, grève des Cheminots

La fédération CGT des cheminots déclare l'état d'urgence face à la multiplication des drames (accidents du travail, arrêts maladie, suicides) engendrés par les restructurations compulsives et le processus de filialisation. Les gouvernements et patronaux ne cessent de s'attaquer à la réglementation du travail et aux droits sociaux des cheminot.es. La CGT exige l'ouverture de négociations salariales.

■ Résistances contre UBER

La survie du capital se joue à chaque instant sur le dos des travailleurs. Jusqu'à l'esclavage. La preuve par Deliveroo et Uber Eats ! Depuis avril dernier, ces deux entreprises sont visées par une plainte pour « traite d'êtres humains » déposée au parquet de Paris. Quatre associations de livreurs mènent la charge pour desserrer l'étau d'une misère organisée sur le dos de travailleurs, immigrés, précaires, vulnérables, qui travaillent jusqu'à 63 heures par semaine. Il n'existe pas de cadre légal réglementant l'organisation de ces plateformes. La bataille se joue aussi depuis l'URSSAF et l'inspection du travail qui ont révélé le travail dissimulé systémique. Une procédure de redressement des cotisations sociales à hauteur de 1,7 milliard est engagée contre UBER. Ces travailleurs ne sont pas indépendants. Il s'agit de travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié. La CGT et d'autres organisations s'engagent pour faire front commun.

■ En lutte pour un salaire socialisé

Protéger les structures de formation des services publics, c'est lutter pour un salaire socialisé des agents de la Fonction Publique. Le gouvernement a fait passer au 49.3 la loi de finances 2026, dont l'article 135 plafonne les recettes du Centre National de la Fonction Publique Territoriale à 397 millions d'euros. Conséquence immédiate : 45 millions d'euros retirés au financement de la formation professionnelle des agents territoriaux. C'est une attaque directe contre le droit à la formation des agents des collectivités locales et contre le salaire socialisé non seulement des fonctionnaires territoriaux mais aussi contre celui de l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Pour l'annulation de l'article 135 de la loi de finances 2026 et du plafonnement des recettes du CNFPT : <https://c.org/LHLFSdrq8F>

Connais-tu tes droits ?

Droits Libertés et Actions Juridiques

Le contrat de travail n'est pas seulement un lien de subordination ; c'est un accord qui octroie des protections fondamentales. Il en est une qui constitue le socle de ta vie professionnelle et personnelle : « le droit au respect de la durée légale du travail et au repos ». Souvent négligé dans le tourbillon du quotidien, ce droit est le garant de ta santé physique et mentale.

En France, la durée légale du travail est fixée à « 35 heures par semaine ». Si tu travailles au-delà, on entre dans le régime des « heures supplémentaires ». Le principe : Toute heure effectuée au-delà de la durée légale doit être soit payée avec une majoration (souvent 25% pour les 8 premières heures), soit récupérée sous forme de repos compensateur.

Les limites maximales

Même si tu es très motivé, la loi fixe des barrières infranchissables pour protéger ta santé :

- 10 heures par jour maximum.
- 48 heures sur une seule semaine.
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

Repos quotidien : ton temps t'appartient

Le travail ne doit pas dévorer ta vie. Pour cela, le droit impose des périodes de déconnexion totale. Tu dois bénéficier d'au moins 11 heures consécutives de repos entre deux journées de travail.

Repos hebdomadaire

Il est interdit de travailler plus de 6 jours par semaine. Le repos hebdomadaire doit être d'au moins 35 heures consécutives (24h + les 11h de repos quotidien), et il est, en principe, fixé le dimanche.

Pourquoi est-ce essentiel ?

Connaître ces limites, ce n'est pas "chercher la petite bête", c'est prévenir le **burn-out** et l'épuisement professionnel. Un salarié qui connaît ses droits est un salarié qui peut poser des limites saines, garantissant ainsi une productivité durable plutôt qu'un sprint vers l'épuisement.



Les réflexes à adopter

1. Note tes heures : Garde une trace de tes horaires réels, surtout si ton entreprise n'a pas de système de pointage.
2. Consulte ta convention collective : Elle peut être plus favorable que la loi (par exemple, prévoir des jours de congés supplémentaires ou des majorations d'heures sup plus élevées).
3. Dialogue : Si tu sens que la charge de travail dépasse régulièrement les cadres légaux, parles-en à tes représentants du personnel ou à ta hiérarchie. Ton travail est une composante de ta vie, pas sa totalité. Respecter ton temps de repos, c'est respecter ta propre valeur.

Formation syndicale, deux mots du SG CGT des Landes

Sans doute l'as-tu déjà vu, lors des manifestations, micro en main, te parlant des luttes à mener ? On te présente Jean Philippe Freysselinas, le Secrétaire général de l'UD CGT des Landes. Une de ses grandes fiertés est l'actuel-



le dynamique de la formation syndicale. Il revient pour nous sur un mandat majeur que les syndicats lui ont confié lors du dernier Congrès des Landes.



« Le plan de formation 2026 se déroule comme prévu et rencontre un succès remarquable. Les sessions délo-

calisées dans les Unions Locales font le plein et permettent de :

- reconnecter les adhérents avec leurs structures;
- armer les camarades au plus près de leur lieu de vie / de travail pour limiter les déplacements, les frais et les contraintes (quelques images ici).

La participation des syndicats au financement de la formation à travers le fond de mutualisation aide les petits syndicats dans leur action de formation. Le collectif de formateurs s'est étoffé de 5 nouveaux camarades qui sont motivés pour s'investir et se sont tous déjà positionnés pour intervenir avant la fin de l'année.

Les prochaines formations seront :

- « délégué syndical » en Juin à Mont de Marsan ;
- « Participer » en Septembre à Dax ;
- Des sessions d'une journée prévues dans les unions locales pour « négocier un protocole d'accord pré-électoral ».

L'année 2027 devra répondre à des besoins grandissants puisqu'un nouveau cycle électoral CSE s'ouvrira et que la Version 2 de Cogitiel devrait être mise en service. Le collectif Formation de l'UD40 fera tout son possible pour répondre aux attentes des syndicats. »

Calendrier CGT

- 29 mai : CA de l'IHS des Landes
- 1-5 juin : 54e Congrès CGT à Tours
- 8-9 juin : Formation, combattre l'extrême droite
- 10 juin : grève des Cheminots



UD CGT 40

ud40@cgt.fr
05 58 06 50 70
cgt-landes.org

